

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Procurations : 7

Absents : 3

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC  
Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2023

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, P DESCAMPS, JA BIDET, F PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN

**PROCURATIONS** : C MICHEL à C ROBERT, C IMPARATO à F PINEL, S LEMAÎTRE à JN RAGOT, P COUBARD à E COURTOIS, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à A BOUJU, E CHINCHOLE à W BOUDAUD

**ABSENTS EXCUSÉS** : P PINEL, L MÉNORET, N BOISSIÈRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : F PINEL

### **OBJET : 2023-34 ORGANISATION DES SERVICES À LA POPULATION À L'HÔTEL DE VILLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Héric a répondu à l'appel de la Préfecture de Loire-Atlantique pour l'installation d'un dispositif de recueil (DR) des titres d'identité : cartes nationales d'identité et passeports, pour une période de 3 ans. Ce DR serait installé dans le bureau de permanence situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (à côté du bureau de l'état-civil).

Objectif : 4 000 recueils / an pour bénéficier de la participation maximale de l'État (soit 21 500 € / an), soit environ 80 à 90 rendez-vous / semaine, ce qui correspond à un poste à temps complet (35 h / semaine).

Après échange avec les agents du service, il propose un binôme entre l'agence postale communale et le dispositif de recueil des titres d'identité. Le poste de l'actuelle gérante de l'agence postale communale, verrait son poste évoluer ainsi :

- Environ 50% de son temps à l'agence postale communale
- Environ 50% de son temps au dispositif de recueil
- En restant sur une organisation hebdomadaire de 35 h / semaine

Le nouveau poste serait également réparti à 50% entre l'agence postale communale et 50% au dispositif de recueil.

En cas d'absences non prévues, la continuité du service sera assurée par les autres agents assurant l'accueil, au niveau de l'agence postale, voire au dispositif de recueil.

Monsieur le Maire propose ainsi la création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans, à temps complet, relevant de la filière administrative, de catégorie C (adjoint administratif).

Cette nouvelle organisation des services à la population a été présentée au Comité Social Territorial du 21 juin 2023, qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial lors de sa séance du 21 juin 2023*

1. APPROUVE la nouvelle organisation des services à la population telle que présentée ;
2. DÉCIDE la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet, pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet, chargé d'accueil des titres d'identité et de l'agence postale communale ;
3. CHARGE Monsieur le Maire de pourvoir à ce recrutement.

Le Secrétaire de séance,

  
Frédérique PINEL



POUR EXTRAIT CONFORME  
À HÉRIC, le 10 juillet 2023  
Le Maire,

  
Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-34 ORGANISATION DES SERVICES A LA POPULATION A L'HOTEL DE VILLE

---

Date de transmission de l'acte : 25/07/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 25/07/2023

---

Numéro de l'acte : 20230725-01 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230710-20230725-01-DE

---

Date de décision : 10/07/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.5. autres